



# LIVRET D'ACCUEIL

**ASSOCIATION AIDE ET SOINS A  
DOMICILE - SEINE ESSONNE**

**Service d'Aide à Domicile**

**Service de Soins Infirmiers à Domicile**

**Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile**



Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.

## **SOMMAIRE**

MOT DE BIENVENUE.....	p 3
HISTOIRE.....	p 4
ETHIQUE.....	p 4
VALEURS.....	p 5
DEMARCHE QUALITE DE L'ASSOCIATION.....	p 6
PRESENTATION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT.....	p 8
ACTIVITE DE L'ASAD.....	p 9
ZONE D'INTERVENTION.....	p 13
INFORMATIONS PRATIQUES.....	p 15

## L'Association d'Aide et de Soins Au Domicile

### VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE

Les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel sont heureux de vous présenter l'Association d'Aide et de Soins Au Domicile (ASAD) et vous souhaitent la bienvenue. Comme toute structure médico-sociale, l'ASAD a pour objet de répondre de façon adaptée aux attentes et besoins des personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap conformément au code de l'action sociale et des familles. L'association est autorisée par le Conseil départemental de l'Essonne et est habilitée à l'Aide Sociale.

Vous avez choisi notre structure qui répond à vos besoins et vos attentes et nous vous remercions de votre confiance.

Soyez assuré que l'ensemble du personnel qui sera amené à vous accompagner mobilisera son savoir-faire, son professionnalisme et toute son attention pour que vos conditions de vie soient agréables et sécurisantes. Nos fonctions et missions sont basées essentiellement sur le respect des principes édictés par la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.

L'ASAD s'est engagée dans une démarche Qualité qui vise à améliorer l'accompagnement des usagers.

Ce livret d'accueil vous est offert afin de vous permettre de mieux connaître la structure. Il contient des renseignements utiles pour préparer ou faciliter votre prise en charge. Vous pouvez également consulter notre site internet **[www.asad91.fr](http://www.asad91.fr)** où vous pourrez retrouver toutes ces informations.

Nous restons à votre entière disposition pour toute demande de renseignement complémentaire.

La Présidente  
Marie France MAUGOURD

Le Directeur  
Zacharie MAUGE

## HISTOIRE

Créée en 1964, l'association Aide et Soins A Domicile Seine Essonne (ASAD) a pour objet de favoriser le maintien à domicile, en assurant la prise en charge des personnes de plus de 60 ans, ou en situation de handicap ou de maladie invalidante ou chronique.

Pour mener son action au quotidien, 150 professionnels sont organisés en trois dispositifs coordonnés au sein d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD).

- Aide et accompagnement à domicile (SAAD)
- Soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Equipe spécialisée Alzheimer (ESA)

## ETHIQUE

L'association ASAD repose avant tout sur un capital humain, compétent et investi, garantissant un service de qualité à l'ensemble de nos usagers.

Notre politique de Ressources Humaines est ancrée dans les valeurs de l'association (Equité, Respect, Continuité, Neutralité et Adaptabilité) à destination de l'ensemble de nos usagers et de leur entourage, ainsi qu'à nos partenaires et professionnels.

Notre personnel est recruté en tenant compte de ses qualifications techniques et humaines et en s'assurant que ses motivations, aptitudes et comportements respectent ces valeurs.

En communiquant, en rassurant, en soignant et en renforçant le lien social des personnes âgées ou handicapées avec leur environnement, nos professionnels exercent des métiers riches et passionnants. Ces métiers impliquent des connaissances techniques multiples, adaptées à la prise en charge de personnes âgées ou handicapées.

C'est pourquoi la Direction met également en place une politique de formation en accord avec les évolutions des métiers médico-sociaux, permettant ainsi de faire évoluer et de développer les compétences de l'ensemble des professionnels de façon permanente.

La démarche de développement des compétences de nos professionnels est parfaitement en adéquation avec notre volonté de valoriser notre capital humain.

## VALEURS

- Le respect de la dignité de l'être humain et de sa qualité de vie,
- Bienveillance,
- Solidarité, diversité et respect entre les professionnels,
- Motivation, implication, responsabilité,
- Respect des règles institutionnelles



## DEMARCHE QUALITE DE L'ASSOCIATION

L'ASAD s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de prévention des risques sur le secteur médico-social. Cette démarche s'est approfondie dans le cadre de la mise en place du SPASAD avec une démarche qualité commune à l'ensemble des services de l'association.

Sa politique qualité place l'utilisateur au cœur des préoccupations. Elle s'attache à répondre à leurs besoins et à adapter son offre dans le respect des réglementations en vigueur :

- Proposer une offre d'aide et de soins adaptée aux besoins et à l'évolution de l'état de santé des usagers en prenant en charge efficacement la douleur et en prévenant le risque de dénutrition ainsi que le risque de chute,
- Améliorer et développer la coordination entre les services afin de proposer une prise en charge au plus près des besoins des usagers,
- Mettre en place un guichet unique pour l'utilisateur avec une évaluation globale, un plan d'aide et de soins ainsi qu'une planification des interventions uniformisée,
- Développer les compétences du personnel par des formations,
- Assurer une évaluation des pratiques professionnelles par le biais des EPP (Evaluations des Pratiques Professionnelles) au moins trois fois par an.

L'ensemble de la démarche et du processus qualité de l'ASAD s'appuie sur les recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé). En particulier :

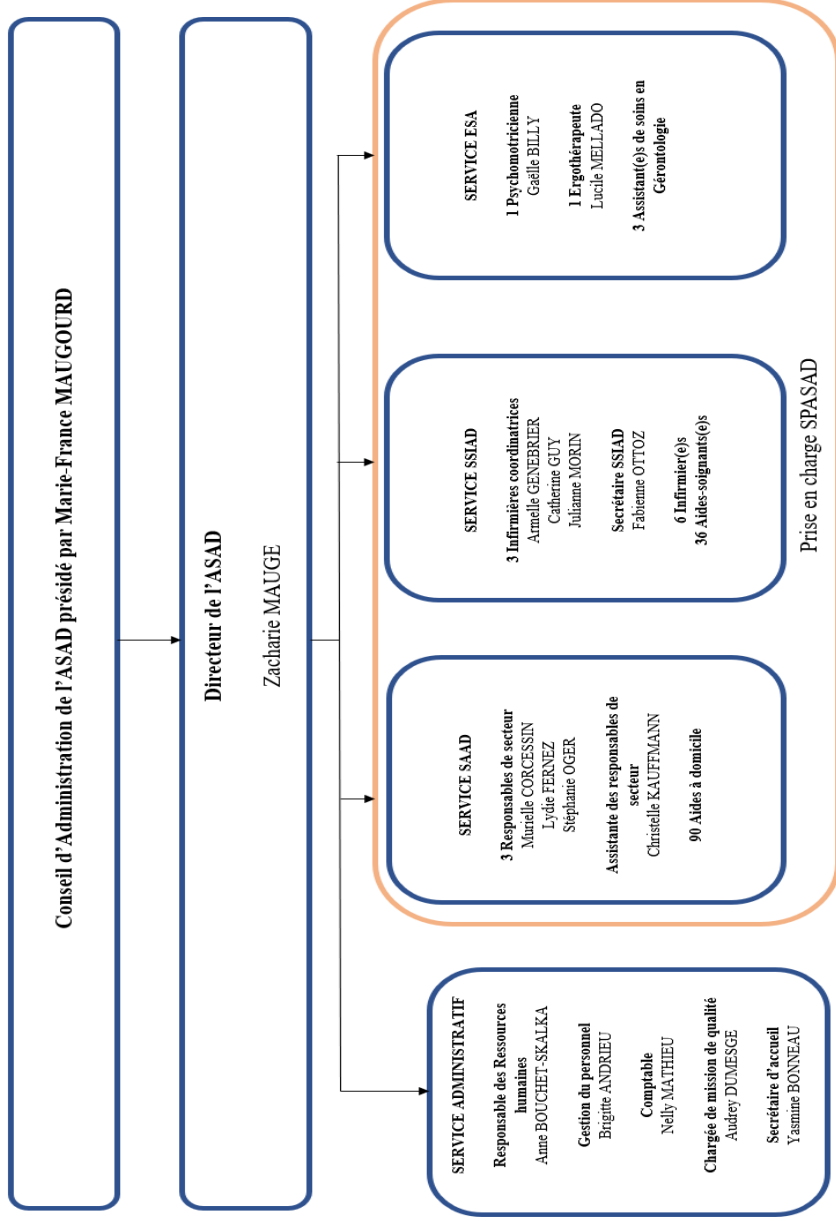
- Recommandations des bonnes pratiques professionnelles : Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet domicile 2016 HAS
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage, accompagnement. 2014 HAS
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles : La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre. 2008 HAS

Ces recommandations sont au cœur de nos pratiques. En effet, l'ensemble de nos outils et de nos procédures a été réalisé en tenant compte des recommandations des bonnes pratiques de la HAS. Par ailleurs, la gestion des prises en charge des usagers au quotidien s'inscrit dans cette logique. L'ensemble de l'équipe d'encadrement veille à l'appropriation des recommandations des bonnes pratiques de la HAS par le personnel. Le plan de formation est également axé sur des sensibilisations et des formations s'inscrivant dans le cadre des recommandations de la HAS.

Chaque année une enquête de satisfaction est réalisée pour l'ensemble des bénéficiaires du service d'aide à domicile. Des mesures correctives sont ensuite apportées en fonction des résultats de l'enquête.



## PRESENTATION DE L'EQUIPE ASAD





## ACTIVITE DE L'ASAD

### Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Le **service d'aide à domicile** emploie des agents à domicile, des employées à domicile et des auxiliaires de vie qui interviennent chez les personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

Ces professionnels apportent une aide pour l'entretien du logement, les courses, le ménage, le repassage, etc., et peuvent également accompagner la personne pour les actes suivants : toilette, repas, soins d'hygiène, etc. (hors soins médicaux).



**Suivant la nature du plan d'aide et de prise en charge** par la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou les caisses de retraite (CNAV, RSI, ...), **il peut y avoir une participation financière qui reste à la charge du bénéficiaire et qui lui est facturée.**

Il a pour missions :

- D'évaluer les besoins au domicile,
- De constituer le dossier administratif personnalisé,
- D'orienter vers la prise en charge la plus adaptée,
- D'élaborer un contrat d'aide personnalisé
- De mettre en place des prestations avec du personnel qualifié

Il assure :

- L'entretien de l'habitat et de l'environnement, (ménage, vaisselle, lessive, repassage)
- L'aide à la préparation des repas,
- L'accompagnement pour les tâches de la vie quotidienne (courses, déplacement pour des rendez-vous, ...),
- L'aide à la personne (lever, toilette, coucher...).

Les limites d'intervention du SAAD (ce qu'il n'est pas possible de faire) :

- Tout ce qui relève du soin infirmier ou de la compétence d'un(e) aide-soignant(e), d'une pédicure
- Portage de repas
- Déplacement du mobilier

- Gros travaux de nettoyage (lessivage des murs, ...)
- Travaux (Bricolage, jardinage, ...)
- Intervention de nuit

Le SAAD est composé de 90 intervenants répartis en 3 catégories :

- **Les agents à domicile** : réalisent et aident à l'accomplissement des activités de la vie courante. Ils réalisent des prestations d'entretien de la maison (ménage, courses, repassage) ainsi que l'accompagnement aux déplacements. Ils préparent les repas (sans régime).

- **Les employés à domicile** : réalisent et aident à l'accomplissement des activités de la vie courante. Ils accompagnent également les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette, ...). Ils préparent les repas (avec ou sans régime).

- **Les auxiliaires de vie sociale** : améliorent le quotidien et stimulent l'autonomie des personnes chez qui ils interviennent. Ils effectuent des soins de confort et d'hygiène (toilette, ...). Ils préparent également les repas (avec ou sans régime) et apportent son soutien relationnel.

**Responsable de Secteur** : Le SAAD dispose de 3 Responsables de secteur. Elles sont vos interlocuteurs privilégiés pour étudier votre demande, évaluer vos besoins. Elles assurent la mise en œuvre et le suivi du plan d'aide en mobilisant les ressources humaines nécessaires et planifient également les interventions de l'équipe aides à domicile.

### *Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)*

Le **Service de Soins Infirmiers à Domicile** est un service social et médico-social qui assure, sur prescription médicale, aux personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.



Les interventions du SSIAD **sont prises en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, sur prescription médicale**.

Il a pour missions :

- De favoriser le maintien ou le retour à domicile,
- De prévenir ou retarder la perte d'autonomie,
- De garantir un accompagnement de l'utilisateur selon ses souhaits et ses besoins en élaborant un Plan d'aide et de soins.

Il assure :

- Les soins infirmiers : prise de sang, pansements, injection sous cutanée ou intra musculaire, surveillance des patients diabétiques, pose de sonde urinaire et surveillance, alimentation entérale et surveillance gastrostomie, soins de trachéotomie, gestion pompe à insuline, préparation du semainier, administration des traitements, capiluve, pédiluve, prévention d'escarre
- Les soins d'hygiène et de confort : aide à la toilette (lavabo ou douche), toilette complète au lit, nursing, mise des bas de contention et retrait, mise en tenue de nuit, transferts avec lève-malade, verticalisateur
- Les soins éducatifs et relationnels

**Infirmier(e)s** : Ils dispensent des soins infirmiers, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Ils assurent également le suivi de l'évaluation initiale du patient.

**Aides-soignant(e)s** : Ils assurent les soins d'hygiène et de confort. Ils les accompagnent dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne et les aident au maintien de l'autonomie.

Les limites d'intervention du SSIAD (ce qu'il n'est pas possible de faire) :

- Entretien du logement
- Préparation des repas
- Déplacements extérieurs
- Déplacement du mobilier
- Intervention de nuit

**IDEC** (Infirmier Diplômé d'Etat Coordinateur) : Le SSIAD dispose de 3 Infirmières coordinatrices responsables du service de soins. Elles sont vos interlocuteurs privilégiés pour étudier votre demande, évaluer vos besoins, et vous proposer d'établir un plan d'aide et de soins correspondants. Elles planifient également les interventions de l'équipe soignante.

### *Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile (ESA)*

L'ESA est une équipe pluridisciplinaire intervenant à domicile auprès de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées (stade léger à modéré).



Le service a pour mission d'évaluer et d'aider au maintien à domicile des patients. L'ESA propose des séances d'accompagnement et de réhabilitation basées sur des activités thérapeutiques autour de la stimulation cognitive, la mobilité, les gestes de la vie quotidienne et la communication. Elle propose également une écoute et des conseils aux aidants (explication des attitudes à privilégier, les activités à favoriser, les aides à mettre en place, ...).

Interventions de 12 à 15 séances à domicile auprès de personnes diagnostiquées Alzheimer ou maladies apparentées. Ces séances **sont prises en charge à 100% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, sur prescription médicale.**

## ZONE D'INTERVENTION

COMMUNE	SERVICE
Auvernaux	SSIAD + SAAD
Ballancourt sur Essonne	SSIAD + SAAD
Champcueil	SSIAD + SAAD
Chevannes	SSIAD + SAAD
Corbeil-Essonnes	SSIAD + SAAD
Echarcon	SSIAD + SAAD
Etiolles	SSIAD + SAAD
Fontenay-le-Vicomte	SSIAD + SAAD
Le Coudray-Montceaux	SSIAD + SAAD
Mennecy	SSIAD + SAAD
Morsang sur Seine	SSIAD + SAAD
Ormoy	SSIAD + SAAD
Saintry sur Seine	SSIAD + SAAD
Saint Germain les Corbeil	SSIAD + SAAD
Saint Pierre du Perray	SSIAD + SAAD
Tigery	SSIAD + SAAD
Vert le Petit	SSIAD + SAAD
Villabé	SSIAD + SAAD
Vert le Grand	SSIAD + SAAD
Bondoufle	SSIAD
Courcouronnes	SSIAD
Evry	SSIAD
Lisses	SSIAD
Nainville les Roches	SAAD

## Territoire d'intervention ESA

ESA
Auvernaux
Ballancourt sur Essonne
Bondoufle
Boigneville
Buno-Bonnevaux
Champcueil
Chevannes
Corbeil-Essonnes
Courances
Courcouronnes
Courdimanche
Dannemois
Echarcon
Etiolles
Evry
Fontenay-le-Vicomte
Gironville
Le Coudray-Montceaux
Lisses
Maisse
Menecy
Milly-la-Fôret
Moigny-sur-Ecole
Morsang-sur-Seine
Nainville-les-Roches
Oncy-sur-Ecole
Ormoy
Prunay-sur-Essonne
Saint-Germain-lès-Corbeil
Saint-Pierre-du-Perray
Saintry-sur-Seine
Soisy-sur-Ecole
Soisy-Sur-Seine
Tigery
Vert-le-Grand
Vert-le-petit
Villabé

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les locaux de l'Association sont situés au :

**Parc de la Julienne- 24, rue des Champs- Bât E  
91 830 LE COUDRAY-MONTCEAUX**

Accueil physique : **du lundi au vendredi, de 9h-17h**

Nous joindre :

Accueil téléphonique **du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 sans interruption**

Tel : **01 60 89 32 86**

Fax : **01 60 89 30 16**

En dehors des heures d'ouverture, **un répondeur est à votre disposition et est consulté de manière régulière par la personne d'astreinte.**

Courriel : [contact@asad91.fr](mailto:contact@asad91.fr)

Site internet : [www.asad91.fr](http://www.asad91.fr)

## NUMEROS UTILES



COORDONNEES DES CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) :

**Clic Cœur Essonne**

**128, allée des Champs Elysées**

**91 080 COURCOURONNES**

Tel : 01 60 78 01 01

Courriel : [cliccoeurdelessonne@wanadoo.fr](mailto:cliccoeurdelessonne@wanadoo.fr)

**Clic Orgessonne**

**18, Place Federico Garcia Lorca**

**91 220 Bretigny-sur-Orge**

Tél. : 01 64 90 61 84

Courriel : [clic.orgessonne@orange.fr](mailto:clic.orgessonne@orange.fr)